



CONVENTION DE PARTENARIAT 2007 - 2008

entre

**LA CAISSE NATIONALE
DES CAISSES D'ÉPARGNE
(CNCE)**

&

**LA FEDERATION NATIONALE
DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE
(Fédération des SEM)**

Entre,

LA CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (CNCE) représentant le Groupe CAISSE D'ÉPARGNE pour la signature de cet accord de partenariat, société anonyme au capital de 7 251 677 773,50 €, dont le siège social est situé au 5, rue Masseran 75007 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 383 680 220, représentée par **Monsieur Benoît CATEL**, Directeur des Collectivités Locales, du Logement social et de l'Economie Sociale de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne,

Ci-après désignée « **LA CNCE** »,

Et,

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE, association regroupant 736 SEM adhérentes, représentant et animant le mouvement de l'ensemble des 1 158 SEM de France, dont le siège social est situé au 46, rue Notre-Dame des Victoires 75002 PARIS, représentée par **Monsieur Jean-Pierre SCHOSTECK**, son Président,

Ci-après désignée « **LA FÉDÉRATION DES SEM** »,

Ce partenariat, densifié en 2005 dans le cadre d'une convention élargie, permet à la FÉDÉRATION DES SEM d'assurer la réalisation de sa mission de mise en réseau et de promotion des intérêts des SEM Immobilières, d'Aménagement et de Services.

Le Groupe Caisse d'Épargne, en participant au capital de 427 Sem locales, figure parmi les principaux partenaires de la FÉDÉRATION DES SEM en étant représenté au Conseil d'Administration de la Fédération. Ce partenariat permet au Groupe Caisse d'Épargne de concrétiser son engagement depuis plusieurs années aux côtés de la Fédération en faveur du développement des Sociétés d'Économie Mixte sur le marché du secteur public local.

Afin de préciser les actions communes à poursuivre ou à engager au niveau national et régional, il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Soutien financier du Groupe Caisse d'Épargne à la FÉDÉRATION DES SEM
--

Le Groupe Caisse d'Épargne s'engage à soutenir financièrement la FÉDÉRATION DES SEM. Ce montant s'élève à **44 465 € TTC** et comprend à la fois le montant de la cotisation annuelle à la Fédération pour faire partie du Club des Actionnaires et celui du sponsoring spécifique au Congrès annuel des Sociétés d'Économie Mixte.

En contrepartie de ce soutien, la FÉDÉRATION DES SEM s'engage à mettre en oeuvre les actions de partenariat énoncées dans les articles 2 à 24 du présent protocole d'accord.

Article 2 – Présence du Groupe Caisse d'Epargne au sein du conseil d'administration de la FÉDÉRATION DES SEM

Le Groupe Caisse d'Epargne dispose de 5 sièges au sein du conseil d'administration de la Fédération des Sem, répartis en 2008 comme suit :

- 1 siège pour la CNCE (Benoît CATEL)
- 1 siège pour le Crédit Foncier (Hervé MACE)
- 1 siège pour GCE Sem (Pierre CICOTO)
- 1 siège pour GCE Habitat (Michel GONNET)
- 1 siège vacant à pourvoir

Article 3 – Diffusion à la CNCE de l'information concernant l'activité de la FÉDÉRATION DES SEM

La FÉDÉRATION DES SEM associera le Groupe Caisse d'Epargne à l'ensemble des manifestations qu'elle organise et l'informerait régulièrement de ses activités ainsi que des services proposés à ses adhérents.

Pour ce faire, elle communiquera aux interlocuteurs désignés de la CNCE, notamment au Responsable du marché des SEM, les informations nécessaires à l'effectivité de la présence du Groupe Caisse d'Epargne aux manifestations organisées par la FÉDÉRATION DES SEM.

Ces interlocuteurs de la CNCE seront les correspondants réguliers de la FÉDÉRATION DES SEM et se chargeront de répercuter les informations dont ils seront destinataires à l'ensemble du réseau des Caisses d'Epargne et de ses partenaires.

La CNCE sera par ailleurs abonnée gratuitement à « *Servirlepublic.fr* », le bulletin de liaison publié par la FÉDÉRATION DES SEM.

Article 4 – Participation aux manifestations organisées par la FÉDÉRATION DES SEM

Le Groupe Caisse d'Epargne est membre du Club des Actionnaires de l'économie mixte, ce qui lui permet de bénéficier du même régime qu'une Sem adhérente. A ce titre il sera informé et convié aux manifestations organisées dans ce cadre par la FÉDÉRATION DES SEM, à savoir :

- les rencontres d'actualité
- les déjeuners-débat
- les rencontres nationales
- les réunions du club des actionnaires
- la cérémonie des Sem d'or

Article 5 – Présence du Groupe Caisse d'Epargne sur le site internet de la FÉDÉRATION DES SEM

Le Groupe Caisse d'Epargne est très attaché à la visibilité de son partenariat avec la FÉDÉRATION DES SEM sur le site internet de cette dernière. Aussi, la présence du Groupe Caisse d'Epargne sur le site internet de la FÉDÉRATION DES SEM sera assurée comme suit :

- Présence du logo du Groupe Caisse d'Epargne sur la page consacrée aux partenaires de la FÉDÉRATION DES SEM. A ce logo devra correspondre un lien qui conduira l'internaute sur le site du Groupe Caisse d'Epargne dédié au secteur public local (<http://www.secteurlocal.caisse-epargne.fr>)
- Lien sur une page de présentation des activités du GCE sur le périmètre de la banque du développement régional. Le GCE pourra utiliser cette page de présentation pour y faire figurer différents éléments en lien avec l'actualité de ce secteur

Par ailleurs, la CNCE bénéficiera des codes nécessaires pour accéder au portail d'information « *Sem en ligne* (Code adhérent : **P1002** / Code Identifiant : **CNCE**), en plus d'un accès permanent au portail internet de la Fédération.

Article 6 – Sensibilisation du GCE aux adhésions à la FÉDÉRATION DES SEM

Le GCE, via les responsables de marché Sem des caisses d'épargne, sensibilisera les Sem dont il est actionnaire sur l'opportunité d'adhérer à la Fédération des Sem.

Article 7 – Etudes et panoramas en partenariat

La Fédération des Sem exerce son rôle d'observatoire de l'économie mixte locale dans trois directions :

- publication annuelle des chiffres clefs,
- élaboration et mise à jour régulière de panoramas sur les principaux champs d'activité des Sem (logement, aménagement, tourisme, transports, développement économique, énergie, eau, déchets)
- élaboration d'études sur les marchés (social et santé, énergies renouvelables, aéroports...)

Ces panoramas et ces études pourront être réalisés chaque année en partenariat par la Fédération des Sem et le service des études du GCE.

Article 8 – Participation de la CNCE aux Commissions de travail de la FÉDÉRATION DES SEM

Dans le cadre de son organisation, la FÉDÉRATION DES SEM est structurée en 9 commissions permanentes.

La CNCE pourra, si elle le souhaite, participer aux Commissions « *Immobilier* », « *Services* », « *Aménagement* » et « *Développement Economique* », ainsi qu'au Club des Juristes.

La CNCE sera informée de la constitution des différents groupes de travail. Les dates de réunions des différentes commissions lui seront communiquées en amont, par mail ou par courrier postal, afin de pouvoir y participer de façon effective.

Article 9 – Publications

La FÉDÉRATION DES SEM citera son partenaire Caisse d'Epargne dans son bilan d'activité à chaque fois que les deux partenaires auront mené des actions communes au cours de l'année écoulée.

Par ailleurs, la FÉDÉRATION DES SEM s'engage, si la CNCE en fait la demande, à lui faire parvenir gratuitement une trentaine d'exemplaires d'une ou deux publications éditées par elle tels que le rapport d'activité de la Fédération, l'annuaire des Sem ou un guide de bonnes pratiques.

Article 10 – Participation du Groupe Caisse d'Epargne au Congrès national des SEM

Chaque année, la FÉDÉRATION DES SEM organise le Congrès national des SEM ainsi que, parallèlement, le Salon du Développement Local.

A cette occasion, le Groupe Caisse d'Epargne bénéficiera, en tant que partenaire officiel et membre du comité de pilotage, d'une visibilité maximale sur ce congrès grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

- Possibilité d'aménager un stand sur le salon du développement local
- Possibilité d'offrir un cocktail aux congressistes sur le stand du Groupe Caisse d'Epargne avec l'indication de la mention « Cocktail offert par le Groupe Caisse d'Epargne » dans le programme officiel du congrès. Une allocution du Président du Directoire de la Caisse d'Epargne régionale et du Président de la FÉDÉRATION DES SEM sera prévue sur le stand du Groupe Caisse d'Epargne à cette occasion
- Envoi à la CNCE de 40 invitations au SDL dont 15 gratuites au Congrès national ainsi qu'au dîner de gala
- Affichage du logo du Groupe Caisse d'Epargne sur les principaux supports du congrès
- Insertion d'un document promotionnel dans la mallette des participants
- Page réservée au Groupe Caisse d'Epargne dans le catalogue du Salon
- Possibilité d'intervention dans le cadre du congrès d'un dirigeant de la CNCE
- Possibilité d'intervention de la CNCE dans le cadre d'un Forum

Article 11 – Utilisation des fichiers des Sociétés d'Economie Mixte membres de la FÉDÉRATION DES SEM

La FÉDÉRATION DES SEM s'engage à faire parvenir à la CNCE, à la demande de cette dernière, un fichier des SEM, dans le respect de la charte d'utilisation des données informatiques. Ce fichier pourra être utilisé de la façon suivante :

- En interne pour des statistiques, le suivi de l'activité, ...
- En externe pour contacter les SEM membres de la Fédération afin de les informer sur une actualité du Groupe Caisse d'Epargne (présentation, communication, promotion, ...) dans la limite de 4 utilisations annuelles.

La CNCE aura également la possibilité de bénéficier du fichier des présidents et directeurs généraux de Sem de la FÉDÉRATION DES SEM, lorsque la CNCE sera amenée à inviter ponctuellement ces personnes à ses événements sur le secteur du développement régional.

Article 12 - Proposition d'un produit et/ou service aux adhérents de la FÉDÉRATION DES SEM

La CNCE aura la possibilité de présenter un produit et/ou service lors de manifestations organisées par la FÉDÉRATION DES SEM (club des DAF, Congrès annuel des Sem) ainsi que sur le site internet de la FÉDÉRATION DES SEM et dans « Servirlepublic.fr ».

Article 13 – Fond Commun de Placement dédié aux Sem adhérentes de la FÉDÉRATION DES SEM

Le Groupe Caisse d'Epargne propose à la FÉDÉRATION DES SEM un fond commun de placement spécifique à destination unique de ses adhérents pour la rémunération de leur trésorerie stable, par l'intermédiaire de sa filiale GERER Conseil, spécialiste de la gestion d'actifs sur-mesure et sécurisée pour la clientèle institutionnelle.

Le Groupe Caisse d'Epargne aura la possibilité d'évoquer ce produit dédié aux Sem à l'occasion des manifestations de la FÉDÉRATION DES SEM.

Article 14 – Publication d'un guide pratique « Les Caisses d'Epargne et les Sem »

Le Groupe Caisse d'Epargne publiera courant 2008, en collaboration avec la FÉDÉRATION DES SEM, un guide pratique « Les Caisses d'Epargne et les Sem » présentant le rôle du Groupe Caisse d'Epargne en tant que premier actionnaire privé des Sem, analysant la présence du Groupe par région et par secteur d'investissement, répertoriant parallèlement le réseau des administrateurs de Sem appartenant au Groupe Caisse d'Epargne.

Ce guide sera présenté dans le cadre d'un évènement de la FÉDÉRATION DES SEM (congrès, club des présidents ou des Directeurs Généraux de Sem) où dans le cadre d'une action de partenariat entre les deux entités (journée d'échanges avec le réseau Caisse d'Epargne des administrateurs de Sem...)

Article 15 – Rôle de GCE SEM, interlocuteur de premier plan de la FÉDÉRATION DES SEM

Le Groupe Caisse d'Epargne a créé un nouvel acteur sur le marché des Sem : GCE SEM. GCE Sem est une filiale détenue à 100 % par la CNCE et dédiée entièrement au développement des activités du GCE sur le marché des Sem. GCE Sem fédère les Sem dont le Groupe Caisse d'Epargne est actionnaire majoritaire et a vocation à appuyer les Sem sur leurs projets en apportant conseil et expertise en matière de montages juridiques et financiers d'opérations complexes, de suivi financier, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ou encore à la finalisation de projets.

GCE SEM a vocation à être un interlocuteur de premier plan de la FÉDÉRATION DES SEM et sera associé aux actions de partenariat définies dans la présente convention.

Article 16 – Mise en place d'une expertise commune sur le développement des Sem au Maroc

Le Groupe Caisse d'Epargne et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc ont signé en 2007 un mémorandum qui traduit la détermination commune des deux entités à soutenir, grâce à leurs expertises respectives et à la mutualisation de leurs approches, la dynamique de développement que connaît actuellement le Royaume du Maroc.

CDG Développement, filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion, participe notamment à la constitution des premières SEM du Royaume du Maroc en s'inspirant du modèle français et souhaite s'appuyer pour ce faire sur l'expertise du GCE et de la FÉDÉRATION DES SEM.

Dans ce cadre, des représentants de CDG Développement, de la FÉDÉRATION DES SEM, de la CNCE, de GCE Maroc, de GCE Sem et d'Océor, se réuniront régulièrement, selon des modalités à définir, afin de piloter et d'assurer une transmission d'expertise : la FÉDÉRATION DES SEM pourra apporter son appui sur les aspects juridiques et réglementaires de création de Sem, tandis que le GCE apportera son expérience en tant que premier actionnaire privé, partenaire et banquier des SEM, notamment dans les domaines de la gouvernance, de la conduite de chantiers ou encore des financements.

Article 17 – Synergie entre le réseau des Caisses d'Epargne et les Associations régionales de Sem (ARSEM)

Afin de favoriser les échanges entre les Caisses d'Epargne et les dirigeants de Sem, une synergie des réseaux des deux partenaires sera organisée dans les conditions suivantes :

1 – La FÉDÉRATION DES SEM communiquera en début d'année à la CNCE les dates prévisionnelles des manifestations des ARSEM pour l'année à venir. LA CNCE transmettra ces dates à son réseau de Caisses d'Épargne afin qu'elles se mettent en contact avec leurs Arsem dans le cadre de la préparation de ces manifestations.

2 – Les délégués des 22 associations régionales de SEM et les responsables de marché SEM des Caisses d'Épargne pourront se mettre en contact afin d'envisager un rapprochement et des actions communes via la liste des correspondants ARSEM ainsi que des Responsables de marché SEM des Caisses d'Épargne est annexée à la présente convention (voir annexe 2).

3 – Les ARSEM informeront et associeront les Caisses d'Épargne aux rencontres d'échanges, aux rencontres thématiques et aux congrès régionaux qu'elles organisent durant l'année (possibilité de prise de parole en tribune du Groupe Caisse d'Épargne, possibilité de disposer d'un stand le cas échéant, invitation des représentants des Caisses d'Épargne à la manifestation).

4 - Les Caisses d'Épargne adhéreront aux ARSEM en qualité de membres partenaires et étudieront la possibilité de siéger au conseil d'administration des associations régionales et interrégionales de SEM.

Article 18 – Organisation d'un Club des Directeurs Administratifs et Financiers des Sem dans les locaux de la CNCE

Une fois par an, la FÉDÉRATION DES SEM organisera la réunion d'un Club des Directeurs Administratifs et Financiers (DAF) de Sem dans les locaux de la CNCE.

A cette occasion, les représentants de la CNCE pourront intervenir sur un sujet concernant l'activité du Groupe Caisse d'Épargne sur le marché des Sem. Un déjeuner sera organisé au cours de cette journée, son coût étant supporté par la CNCE.

Article 19 – Echange de données sur l'activité des Sem

A partir des informations recueillies auprès des Sem, la FÉDÉRATION DES SEM et la CNCE s'engagent à mettre mutuellement à leur disposition respective des indicateurs, des statistiques et des chiffres clés pouvant concerner l'activité globale des Sem, notamment sur le plan financier et comptable.

La FÉDÉRATION DES SEM informera la CNCE des nouvelles créations de Sem à travers un mail récapitulatif semestriel envoyé à l'interlocuteur désigné par la CNCE (Responsable du développement du marché des Sem).

Article 20 – Organisation d'une journée d'échanges en direction du réseau des administrateurs de Sem appartenant au GCE

La CNCE pourra organiser, en lien avec la FÉDÉRATION DES SEM, une journée d'information et d'échanges sur l'activité des Sem. Seront conviés à cette journée

l'ensemble des administrateurs de Sem appartenant au réseau des Caisses d'Epargne, les responsables de marché Sem au sein des Caisses d'Epargne régionales, ainsi que le réseau de la FÉDÉRATION DES SEM en seconde partie de journée.

Cette journée permettra à la CNCE, en lien avec GCE Sem, d'animer son réseau d'administrateurs de Sem tout en favorisant les contacts avec le réseau de la FÉDÉRATION DES SEM et des ARSEM.

Le guide pratique « Les Caisses d'Epargne et les Sem » pourra notamment être présenté à cette occasion.

Article 21 – Diffusion au sein de la FÉDÉRATION DES SEM de l'expertise du GCE sur les PPP

Le GCE est un acteur de premier plan sur le secteur des partenariats public-privé et a été un précurseur en la matière en créant le FIDEPPP, le premier fonds d'investissement français dédié aux PPP.

La FÉDÉRATION DES SEM manifeste de son côté un fort intérêt pour l'outil PPP dans la création et le développement des Sem.

Aussi, la FÉDÉRATION DES SEM reconnaît à travers la présente convention la capacité d'expertise du GCE sur le thème des PPP et associera, autant que faire se peut, les experts du GCE aux différentes réunions ou groupes de travail portant sur ce thème.

Article 22 – Participation du Groupe Caisse d'Epargne aux Institut de formation de la FÉDÉRATION DES SEM

1 – Institut des Administrateurs de Sociétés d'Economie Mixte (IDASEM) :

Afin d'améliorer la capacité de gestion des représentants du Groupe Caisse d'Epargne dans les conseils d'administration des Sem, 3 places seront chaque année réservées au Groupe Caisse d'Epargne pour s'inscrire à l'Institut des Administrateurs de Sem (IDASEM). Un tarif préférentiel sera appliqué aux représentants désignés du Groupe Caisse d'Epargne. Ce tarif ne devra pas être supérieur à 75 % du tarif initial. En cas de non-réservation desdites places avant une date fixée par la FÉDÉRATION DES SEM, celles-ci seront récupérées par la Fédération pour les proposer à ses adhérents.

2 – Ecole de Management des Dirigeants de Sem (EMDS) :

Une place sera chaque année réservée au Groupe Caisse d'Epargne pour s'inscrire à l'Ecole de Management des Dirigeants de Sem (EMDS). Un tarif préférentiel sera appliqué au représentant désigné du Groupe Caisse d'Epargne. Ce tarif ne devra pas être supérieur à 75 % du tarif initial. En cas de non-réservation de ladite place avant une date fixée par la FÉDÉRATION DES SEM, celle-ci sera récupérée par la Fédération pour la proposer à ses adhérents.

Article 23 – Outre-Mer

La FÉDÉRATION DES SEM et le réseau OCEOR conviennent de poursuivre le partenariat engagé en Outre-Mer depuis plusieurs années, et en particulier :

- la participation de représentants d'OCEOR au comité d'Outre-Mer de la Fédération,
- le soutien d'OCEOR à la conférence annuelle des SEM d'Outre-Mer.

Article 24 – Validité de la convention de partenariat

Le présent partenariat s'applique du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2008. Il ne sera pas reconduit par tacite reconduction mais pourra être renouvelé pour les années à venir.

Fait à Lille en deux exemplaires, le 10 octobre 2007

**Pour la FÉDÉRATION DES SEM,
Le Président,**

**Pour la CNCE,
Le Directeur des collectivités
locales et du Logement Social**

Jean-Pierre SCHOSTECK

Benoît CATEL

ANNEXE 1

BILAN DU PARTENARIAT

POUR L'ANNEE 2006

Bilan 2006 du partenariat GCE – Fédération Nationale des SEM

□ **Communication et information**

La FNSEM a fait parvenir régulièrement à la CNCE l'ensemble de ses différentes publications (SEM Mag notamment).

La FNSEM a informé régulièrement la CNCE des dates des manifestations qu'elle a organisées et y a convié le GCE afin qu'il puisse y être présent (Déjeuners-débats, cocktails, colloques).

□ **Présence des représentants du GCE au sein du conseil d'administration de la FNSEM**

Les représentants du GCE ont siégé en 2006 au sein du conseil d'administration de la FNSEM.

M. Christophe POINT, nommé chez Ixis AM, a été amené à présenter sa démission du conseil d'administration de la FNSEM en tant que personnalité qualifiée ainsi que Mme Odile MAISONNEUVE. M. Michel GONNET, Président du Conseil de Surveillance de GCE Habitat et de GCE Sem, et M. Benoît CATEL, Directeur des collectivités locales, du logement social et de l'économie sociale à la CNCE, ont été désignés pour les remplacer.

□ **Participation du GCE au Congrès des Sem 2006**

Le GCE a été partenaire officiel du 40^{ème} Congrès des Sem qui s'est déroulé du 10 au 12 octobre 2006 à Strasbourg.

Le logo du GCE a été apposé sur l'ensemble des supports de la manifestation (invitation officielle, programme, panneaux d'accueil, écran de présentation...).

Le GCE a tenu un stand au cours du Salon du Développement Local dans le cadre de ce congrès, ce qui lui a permis d'expérimenter pour la première fois un concept de stand « Banque du Développement Régional ».

Deux documents Caisse d'Epargne ont été proposés dans la mallette des congressistes : le numéro d'Actions Communes « spécial SEM » et la fiche produit du FCP Sem Optimum développé par le GCE.

Un représentant de la CNCE (Guy LAFITE) a pu s'exprimer dans le cadre d'une table-ronde rassemblant une centaine de personnes et consacrée au rôle des actionnaires privés des Sem.

Un cocktail a été organisé le 11 octobre 2006 par la Caisse d'Epargne d'Alsace sur le stand du GCE. Le président de la FNSEM, M. Jean-Pierre SHOSTECK, a prononcé une allocution en remerciant le GCE, aux côtés d'un membre du Directoire de la

Caisse d'Épargne d'Alsace, M. Francis BUCHER, qui a également pris la parole en réponse au président SHOSTECK.

Le programme officiel de la manifestation comportait la mention « Cocktail offert par le Groupe Caisse d'Épargne ».

Michel GONNET a été invité à la table d'honneur du Président de la FNSEM à l'occasion du dîner du gala. Les représentants de la Caisse d'Épargne d'Alsace ont également été invités à participer au Congrès ainsi qu'au dîner de gala de la FNSEM.

❑ **Présence du GCE sur site internet de la FNSEM**

Le logo du GCE apparaît dans la rubrique « Nos partenaires » et renvoie au site de la Caisse d'Épargne dédié au secteur public local.

Le GCE bénéficie par ailleurs d'une page complète sur le site internet de la FNSEM afin de présenter ses activités sur le marché des SEM et ses positions en matière de développement régional.

❑ **Organisation d'un déjeuner-débat autour de Charles MILHAUD**

Afin de lancer la nouvelle convention de partenariat entre la FNSEM et le GCE, un déjeuner-débat a été organisé le 8 février 2006 autour de Charles MILHAUD avec pour thème « Le GCE et les Sem : deux partenaires en pleine évolution ».

A cette occasion, une cérémonie de signature a été organisée dans les locaux de la Maison des Polytechniciens à Paris, Charles MILHAUD et le Président SHOSTECK ayant prononcé chacun une allocution en revenant notamment sur l'historique des liens existants entre les deux partenaires.

❑ **Lancement d'un Fonds Commun de Placement en partenariat**

En collaboration avec les équipes de GERER Conseils, le GCE a développé un produit spécifique à destination des Sem adhérentes de la FNSEM. Le FCP Sem Optimum a été lancé dans le cadre du 40^{ème} congrès des SEM, la fiche produit du FCP contenant les logos des deux partenaires.

❑ **Organisation d'un Club des DAF des Sem à la CNCE**

La CNCE a accueilli une réunion des directeurs administratifs et financiers des Sem à la CNCE à l'occasion duquel le FCP développé en partenariat a été présenté.

❑ **Club des actionnaires**

La CNCE a activement participé aux travaux du Club des actionnaires de l'économie mixte, en particulier :

- l'enquête d'opinion auprès des actionnaires privés des Sem
- l'élaboration d'un pacte d'actionnaires type

- sur les contrats de PPP

□ **Participation de la Financière Océor à la 9e Conférence des Sem d'Outre-mer en Nouvelle-Calédonie**

La Financière Océor a été partenaire officiel de la 9^e Conférence des Sem d'Outre-mer qui s'est tenue en Nouvelle-Calédonie du 4 au 8 juillet 2006.

Le logo de la Financière Océor a été apposé sur l'ensemble des supports de communication de la Conférence : plaquettes de promotion de la Conférence, programmes remis aux congressistes, signalétique de la Conférence.

Un document de présentation des activités de la Financière Océor dans le monde a été remis dans le dossier des congressistes, et 5 de ses représentants ont participé aux travaux de la Conférence.